

MAIRIE DE FRANCS

Compte-rendu de la séance ordinaire

Du 13 avril 2021

CONVOCATION du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le Foyer Armand GRELAUD pour respecter les règles de distanciation sociale (COVID 19), sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, Maire.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, BERNAGAUD Martine, BERBAIN Anne, GACHET Lénaïck.

Messieurs : REVERDEL Dominique, BRAUD Alexis, REVERDEL Didier, LARRIEU William, BARRET Étienne.

Absent excusé: Monsieur DAUGIERAS Jean-Marie.

Secrétaire de Séance : Monsieur BARRET Étienne.

Approbation du compte-rendu du 1^{er} mars 2021 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la réunion du 29 mars dernier. Il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération vote des taxes :

Suite aux différents échanges avec Laure CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux, il apparaît que l'on peut baisser le taux de la taxe foncière sur le non-bâti indépendamment de celui de la taxe foncière sur le bâti. Plusieurs simulations lui ont été demandées en faisant varier le taux et la variation (différenciée ou proportionnelle).

Après en avoir délibéré et à 10 voix pour, le Conseil Municipal décide une baisse de 8,54 % en variation différenciée. Une délibération sera prise.

Délibération vote du compte de gestion :

Pour rappel le budget 2020 s'élevait à 268 909,87 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 130 326,19 € en dépenses et en recettes d'investissement. Trois décisions modificatives ont été prises au cours de l'année :

- n°1 afin de rajouter des amortissements demandés par la Trésorerie.
- n°2 afin de constater un supplément de recette et d'augmenter le compte réseaux de voirie pour préparer une opération d'ordre demandée par la Trésorerie.
- n°3 afin de réaliser ladite opération d'ordre.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte de gestion du receveur, Monsieur GALICE, et le compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix pour, approuve le compte de gestion. Une délibération sera prise.

Délibération sur le compte administratif :

Madame GISSOUT Florence, Maire, quitte la salle de réunion. Le Conseil Municipal choisit Madame SUEUR Pierrette comme président.

Madame SUEUR présente le compte administratif comme suit :

-Résultat de l'exercice de fonctionnement : 237 728,82 € - 204256,11 € =	33 472,71 €
-Résultat antérieur reporté :	46 826,87 €

- Résultat de clôture de fonctionnement :	80 299,58 €
- Résultat de l'exercice d'investissement : 133 395,74 € - 84 856,34 € =	48 539,40 €
- Résultat antérieur reporté :	-52 684,04 €

-Résultat de clôture d'investissement :	----- - 5 144,64 €
- Restes à réaliser dépenses	- 33 422,30 €
- Restes à réaliser recettes	+ 9 103,06 €

- Besoin de financement : (compte 1068)	29 463,88 €
- Excédent à reporter en fonctionnement : 80 299,58 € - 29 463,88 €	50 838,70 €

Le compte administratif est approuvé à 9 voix pour, une délibération sera prise.
Madame le Maire réintègre la salle.

Délibération affectation de résultat :

L'affectation de résultat au compte 1068 comme exposé ci-dessus (29 463,88 €) est approuvé à 10 voix pour. Une délibération sera prise.

Délibération vote du budget :

Madame le Maire présente en détail compte par compte le budget 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement le budget s'élève à 275 431,70 € en recettes et en dépenses, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

En investissement le budget s'élève à 120 724 ,64 en recettes et en dépenses, en opérations réelles, en opérations d'ordre et en restes à réaliser dépenses et recettes.

Cette présentation n'appelle aucune observation et le Conseil Municipal adopte le budget 2021 à 10 voix pour. Une délibération sera prise.

Infos diverses :

- L'étude de terrain est en cours pour le déploiement de la fibre.

Questions diverses :

- Monsieur REVERDEL Dominique a assisté, aujourd'hui, à l'assemblée générale du syndicat d'électricité . Il explique qu'il y a un reliquat de subvention à répartir entre les communes . Cela représente 4 à 5 000 € par commune. Il demande au Conseil Municipal de réfléchir aux travaux qui pourraient s'inscrire dans notre dossier . Il pense aux radiateurs des archives et de la salle de réunion qui sont obsolètes et énergivores, à l'éclairage des tables de pique-nique ... Madame le Maire intervient pour proposer la pose de stores électriques en remplacement des volets bois (difficilement accessibles) de l'appartement.

- Madame GACHET demande pourquoi une voiture est abandonnée au Brandissot ? Madame le Maire explique qu'elle a pris contact avec la gendarmerie qui devait passer ? Toutefois c'est au propriétaire du terrain de porter plainte pour faire enlever le véhicule. Elle en a donc informé la personne concernée.

La séance est levée à 21H05

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
GISSOUT Florence